

Séance du 13.09.22 (11h40-12h25)

-Liste de présences en annexe

-PV tenu par Mme Zuntini et M. Frech

Procès-verbal :

1. Accueil des délégué.e.s

Ouverture de la séance à 11h40 en salle 26.

Pour cette première séance du conseil des élèves, la bienvenue est souhaitée à tous/toutes les délégué.e.s et déléguée.e.s suppléant.e.s présent.e.s dans la salle.

Cadre établi : les délégué.e.s doivent prendre la parole à tour de rôle, en la demandant. Ils/elles s'écoutent les un.e.s les autres.

Ils/elles ont la possibilité de manger un pique-nique pendant le conseil.

Il est également possible d'utiliser les smartphones (pour consulter le PV ou autre document sur le groupe Teams, inscrire des rappels et/ou des événements dans son agenda, ...).

2. Appel

L'appel révèle la présence de 14 délégué.e.s et de 9 délégué.e.s suppléant.e.s. La classe 8P/ORO2 est excusée. Les classes 10VG/2, 10VP/1, 11VG/2 et CR ne sont pas représentées.

Si un.e délégué.e ne peut pas assister à la séance, il/elle en informe assez tôt son/sa suppléant.e, pour pouvoir être représenté.e.

Lors des conseils, les délégué.e.s sont assis.es devant, et ils/elles prennent part aux votes. Les suppléant.e.s sont invité.e.s en tant qu'auditeurs/trices. Ils/elles peuvent s'exprimer, mais pas voter. Il y a une voix par classe. Lorsqu'un.e délégué.e envoie son/sa suppléant.e pour le remplacer, celui/celle-ci prend place devant et prend part aux votes en lieu et place du/de la délégué.e absent.e.

Attention : délégué.e et délégué.e suppléant.e doivent donc COMMUNIQUER !

3. Lecture du dernier PV

Le PV de la séance précédente est disponible sur le site internet de l'établissement (<https://www.ecole-oron-palezieux.ch/>), sous l'onglet « Conseil des élèves ». Il est également envoyé personnellement aux membres du conseil des élèves sur le **groupe Teams des délégué.e.s**. Il peut être imprimé et affiché en classe, pour les conseils de classe.

Vous devez, en tant que délégué.e.s, consulter régulièrement *Teams*, en vous connectant à votre compte edu-vd. Si cela n'est pas clair pour vous, demandez à votre prof de classe de vous aider !

Attention : il doit être lu par tous/toutes avant l'assemblée suivante, avec soin ! En effet, à chaque assemblée, le PV de l'assemblée précédente devra être accepté tel quel par les délégué.e.s, ou subir les modifications demandées. Une fois le PV approuvé, il ne peut plus être modifié et fait office de pièce justificative officielle. Il est publié sur le site de l'école, et tout le monde y a accès.

4. Présentation du *Conseil des élèves* et du rôle des délégué.e.s

Les délégué.e.s sont les représentant.e.s de l'ensemble des élèves de leur classe. Ils/elles ont donc un rôle important, tant dans l'écoute des besoins et des envies des élèves de leur classe, que dans la nécessité de reformuler ces idées et les transmettre au Conseil. A ce titre, les délégué.e.s sont invités à prendre de quoi noter.

Ils/elles doivent, pour cela, trouver des moyens de communiquer avec leurs camarades, stimuler la réflexion active du groupe classe, trouver le temps et le lieu pour le faire.

C'est aux délégué.e.s de demander à leur enseignant.e un moment d'échange avec la classe – un conseil de classe – lorsqu'ils/elles ont besoin.

Une période de décharge peut être offerte au/à la délégué.e et au/à la suppléant.e par leur maître.sse de classe, selon son appréciation, lors de la semaine précédant une séance. Il incombe aux délégué.e.s de négocier avec leur enseignant.e assez tôt pour fixer cette période. Les délégué.e.s pourraient alors préparer le prochain conseil ou avancer dans leur travail scolaire librement durant une période de cours. Ils/elles doivent le faire dans le calme et le respect des autres. Ils/elles doivent s'organiser pour rattraper le travail manqué. Par ailleurs, les délégué.e.s peuvent être exempté.e.s des tâches de la classe (effacer le tableau, vider le vieux papier, etc.).

Le rôle du conseil des élèves est important, car les projets aboutis pourraient être réalisés et les demandes transmises au Conseil de Direction ou au Conseil d'Établissement! Les élèves peuvent avoir une influence sur la direction de l'établissement scolaire, voire sur la vie de la commune, qui participe à l'élaboration de projets communs pour le bien-être de tous/toutes (exemples d'idées : des jeux pour le préau ? des fêtes? le training autorisé, etc.).

Il s'agit de créer des commissions de travail avec les autres délégué.e.s (et/ou avec d'autres camarades) motivé.e.s par un projet qui a été accepté par le conseil et de se réunir afin de développer les projets, parfois hors temps scolaire.

Vous devez obtenir l'appui d'un.e parrain/marraine pour chaque projet. Cela signifie que chaque commission qui élaborera un projet doit demander à un.e enseignant.e de les suivre et de les guider. L'enseignant.e qui accepte ce rôle sera nommé.e parrain/marraine du projet en question. Cette démarche est obligatoire pour avancer dans une commission de projet : l'appui d'un.e adulte est souvent nécessaire.

5. Présentation des organes du *Conseil des élèves*

PRESIDENT.E

Etablir l'ordre du jour (ODJ) et le communiquer à M. Frech ou Mme Zuntini Chabod **une**

semaine avant la séance : il sera publié sur Teams par leurs soins.

Conduire les séances du conseil. Le/la président.e peut **être amené.e à trancher**. Il s'agira **parfois d'écourter une discussion qui n'aboutit pas**, afin de ne pas perdre du temps. Le/la président.e est le/la **gardien.ne du temps** !

Il/elle peut être sollicité.e pour **représenter le conseil des élèves** face à la direction de l'établissement ou au conseil d'établissement.

VICE-PRESIDENT.E

Reprendre au pied levé le rôle de président.e en cas d'absence de celui/celle-là.

Tenir à jour la **liste des présences**.

Soutenir le/la président.e dans son rôle de **gardien.ne du temps**.

SECRETAIRE

Veiller à ce que les engagements des délégué.e.s soient tenus. Tenir un registre des tâches et des dates. Le/la secrétaire est **M./Mme Agenda**.

Faire transiter les informations entre les délégué.e.s, le/la président.e du conseil et les maîtres.ses encadrant le conseil des élèves (les parrains/marraines, M. Frech et Mme Zuntini Chabod). Le/la secrétaire doit être **très au clair sur le PV de la séance d'avant et savoir ce qui doit être discuté** !

MODERATEUR/TRICE

Vérifier que les prises de paroles lors des assemblées soient égalitaires, que tous/toutes soient entendu.e.s.

Réguler les interventions pour qu'elles soient harmonieuses et cordiales. Le/la modérateur/trice est le/la **gardien.ne de la paix**.

Ces rôles nécessitent des compétences et de l'investissement. Mme Zuntini Chabod et M. Frech sont évidemment à disposition pour vous guider ou vous seconder dans ces responsabilités.

6. Élection des organes du Conseil des élèves

Les candidat.e.s aux postes se présentent à l'assistance et donnent leurs motivations ; puis l'assemblée procède à une votation à main levée. Les fonctions sont attribuées à la majorité simple.

Élu.e.s :

Présidente :

Zoé : 11 votes

Julien : 2 votes

Abstentions : 0

Vice-présidente :

Charlotte : 8 votes

Julien : 5 votes

Abstentions : 0

Secrétaire :

Adrien : 9 votes

Julien : 4 votes

Abstentions : 0

Modérateur :

Maxime : 3 votes

Julien : 7 votes

Louis : 1 votes

Rafael : 2 votes

Félicitations au nouveau comité élu !

7. Nouvelles propositions et idées

° Intervention de Mme Pachl : coaching personnel pour les élèves

Mme Pachl vient présenter un nouveau cours pour aider les élèves : *le coaching en autonomie*.

Si c'est déjà arrivé à quelqu'un d'avoir :

- des oublis et devoirs non faits

- la sensation d'être perdu.e quand il y a trop de devoirs, de tests ou de choses à faire pour l'école

- de la difficulté à gérer son temps

- l'impression de ne pas avoir de solution et ne pas savoir comment apprendre et faire ses devoirs de la meilleure manière possible (TS, examens, ...)

... alors ce cours est pour lui/elle ! Une condition : être motivé à participer ! Des enseignantes vont vous aider à apprendre et vous organiser pour apprendre, en fonction de vos difficultés.

Il existe 3 possibilités de coaching (vert = apprendre, jaune = préparer ses TS et examens, rouge = gérer son temps).

Madame Pachl demande à chaque délégué.e de **parler de ce projet de coaching à ses camarades**, et leur **faire passer un sondage pour savoir combien d'élèves sont intéressé.e.s** (pas besoin de noter les noms, juste le nombre de personnes intéressées), **à l'aide de la feuille distribuée** au conseil des élèves aujourd'hui. Vous devez ensuite **déposer la feuille avec le résultat du sondage dans le casier de Madame Pachl en indiquant la classe.**

MERCI

8. Prochaine assemblée

La prochaine séance est fixée le **lundi 3.10.2022 de 12h30 à 13h15**, en **salle 16**.

Il faut que les délégué.e.s arrivent en ayant **lu le PV** et **avec des projets concrets**, et donc qu'ils/elles aient sondé leur classe, pour pouvoir avancer !

Assemblée levée à 12h25.